



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

obligation d'emploi

Question écrite n° 68914

Texte de la question

Mme Martine Carrillon-Couvreur attire l'attention de M. le ministre chargé des relations avec le Parlement concernant l'employabilité des personnes en situation de handicap au sein de son ministère. La loi du 11 février 2005 a rénové et renforcé les obligations d'emploi des personnes handicapées auprès des différents employeurs en leur imposant de nouvelles sanctions au niveau des personnes privées. Concernant la situation dans la fonction publique d'État et hospitalière, il est fait obligation d'embaucher 6 % de travailleurs handicapés dans leurs effectifs dès lors que plus de vingt personnes, en équivalent temps plein, travaillent dans un service. Il est également possible de s'acquitter de cette obligation par le versement d'une contribution au fonds pour l'insertion des personnes reconnues travailleurs handicapés dans la fonction publique. Elle souhaiterait connaître le nombre de personnes reconnues travailleurs handicapés employées dans son ministère et l'ensemble des services sur lesquels il a autorité, conformément à la législation en vigueur, et le montant versé au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

Texte de la réponse

Le ministre chargé des relations avec le Parlement tient à assurer l'honorable parlementaire de l'importance qu'il accorde, comme tous les membres du Gouvernement, à l'intégration de personnes handicapées dans l'ensemble des secteurs de la vie publique et sociale. Il lui précise que le ministère chargé des relations avec le Parlement ne dispose directement d'aucun service ou administration. En conséquence, il ne peut constituer un périmètre pertinent pour l'appréciation du taux d'emploi des personnes handicapées. Concernant le personnel géré par les services du Premier ministre, le montant de la contribution versée au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique pour l'année 2009 s'élève à 326 690 EUR.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Carrillon-Couvreur](#)

Circonscription : Nièvre (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68914

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Relations avec le Parlement

Ministère attributaire : Relations avec le Parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 janvier 2010, page 498

Réponse publiée le : 9 mars 2010, page 2787